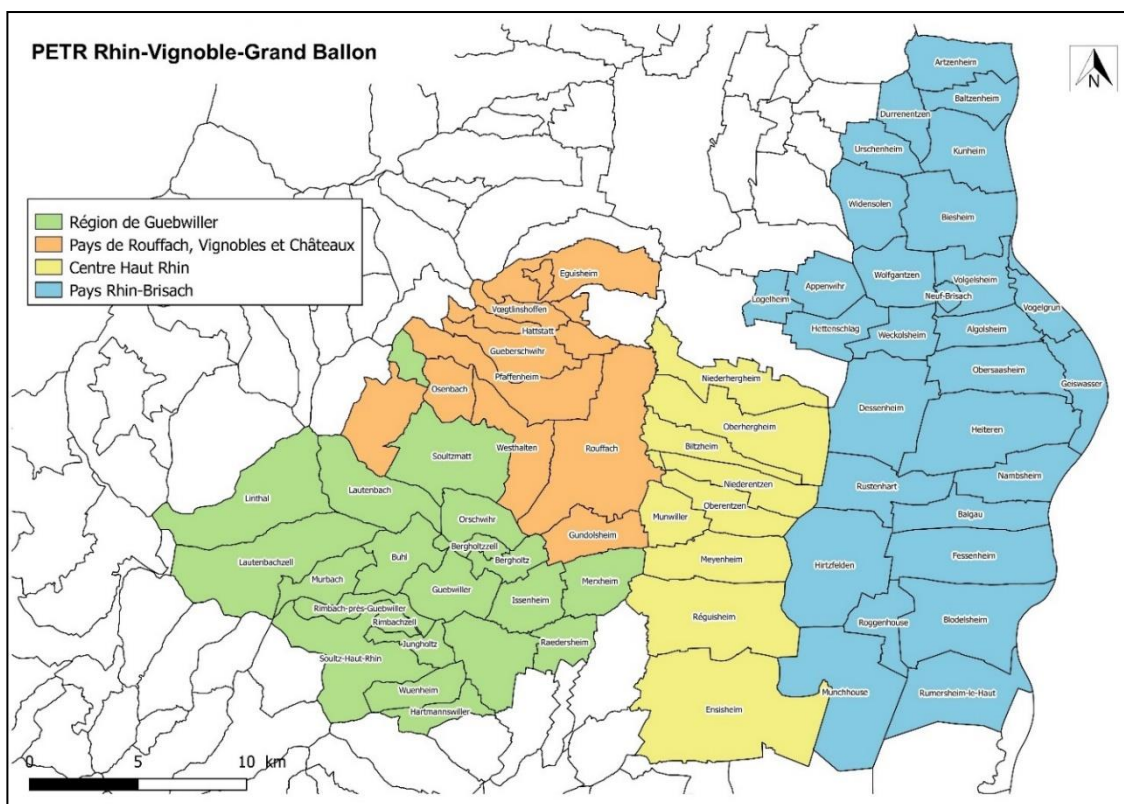


Synthèse du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

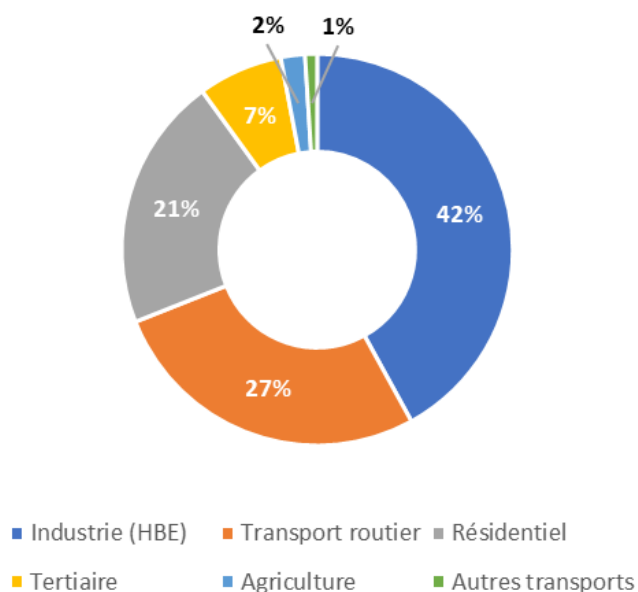
Le PCAET correspond à un outil stratégique et opérationnel permettant de répondre à l'échelle territoriale à divers objectifs en lien avec la transition énergétique : diminuer la dépendance aux produits pétroliers, s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, travailler sur la sobriété énergétique...

En 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a initié le lancement officiel de la démarche PCAET réglementaire. Sur les quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) présents sur le territoire, seuls deux d'entre eux (les communautés de communes de la Région de Guebwiller (CC RG) et du Pays Rhin-Brisach (CC PRB)) sont dans l'obligation de mettre en place un PCAET d'après la Loi de Transition Energétique pour la Croissance verte (LTECV). Ainsi la Communautés de Communes Centre Haut-Rhin (CC CHR) et la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (CC PAROVIC) ont été associées volontairement à la démarche dans un souci de cohérence et par volonté d'engagement dans la transition énergétique. La démarche PCAET commence par l'élaboration d'un diagnostic permettant d'identifier les caractéristiques du territoire. Depuis 2018, le PCAET est donc en phase d'élaboration en concertation avec différents acteurs locaux.



Carte des EPCI du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

L'industrie et le transport routier représentent près de 70% de la consommation énergétique totale du territoire



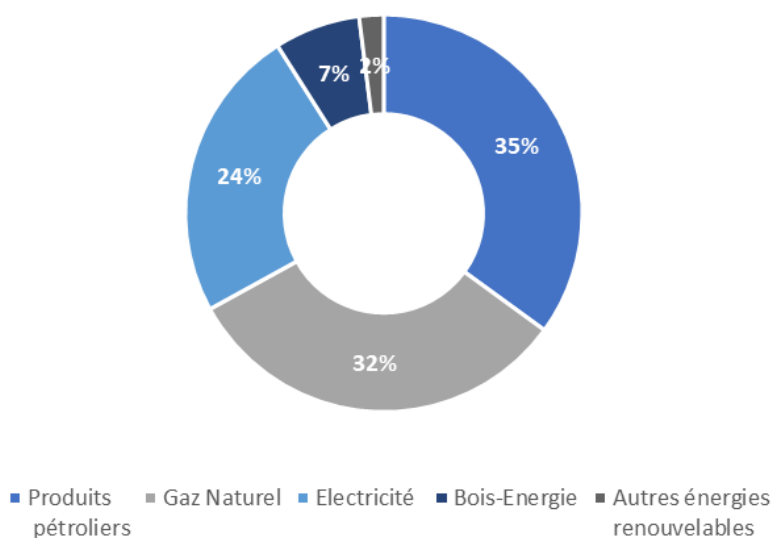
Consommation énergétique finale par secteur en 2014

Entre 2005 et 2014, la consommation énergétique finale a été réduite de près de 18%. Elle se chiffre à 3 382 GWh pour 2014. Environ 80% de la réduction de la consommation énergétique finale du territoire provient du secteur **industriel** qui reste tout de même le plus gros consommateur (42%).

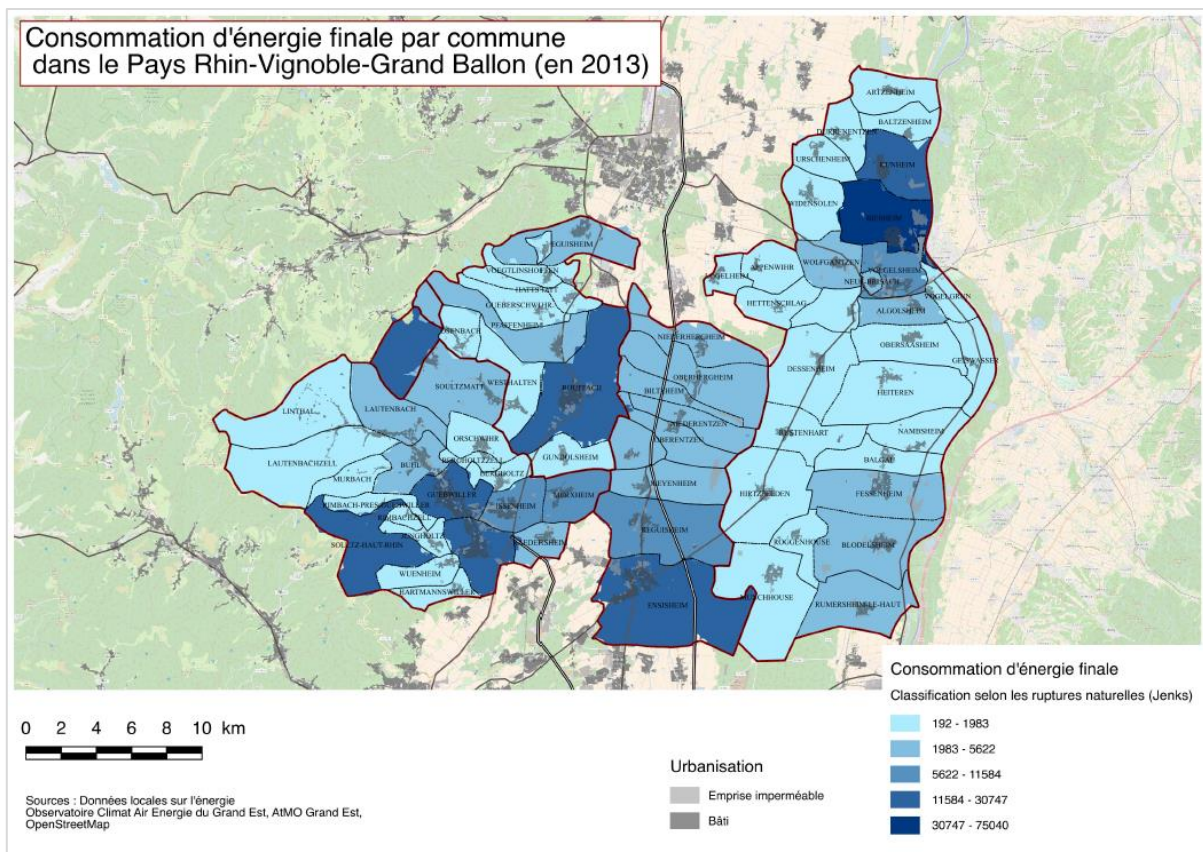
Le deuxième plus gros consommateur est le secteur du **transport routier**. Il représente 27% de la consommation totale et a légèrement augmenté entre 2005 et 2014 avec une croissance annuelle de consommation énergétique de 0,4%. C'est le seul secteur qui voit sa consommation s'accroître légèrement depuis 2005.

La diminution globale de la consommation énergétique finale s'est traduit par une réduction de la consommation de produits pétroliers, gaz naturel et électricité. Mais ils restent tout de même en tête, en effet les trois représentent 91% de la consommation totale.

Les **produits pétroliers** sont principalement utilisés pour le transport routier (71%). Pour le **gaz naturel**, le secteur industriel est le plus consommateur (66%). Concernant l'électricité, elle est principalement utilisée dans l'industrie (58%) mais également dans le résidentiel (24%) et le tertiaire (14%).



Consommation énergétique finale par source en 2014



Répartition spatiale de la consommation d'énergie finale sur le territoire du PETR

Source : Observatoire Climat Air Energie du Grand Est, AtMO Grand Est

| Secteurs | Potentiel de réduction de la consommation énergétique finale |
|-------------------|--|
| Industrie (HBE) | Synergies industrielles et échanges de flux entre établissements (réseaux chaleur ou froid) |
| | Installation de dispositifs exploitant les énergies renouvelables pour la production de chaleur ou d'électricité |
| | Politique d'éco-conception des produits, réemploi et réparation |
| Transport routier | Limitation du recours à l'automobile par le développement de solutions alternatives (covoiturage, autostop organisé, transport à la demande, mobilités actives...) |
| | Diversification énergétique et réduction de la dépendance aux produits pétroliers (voitures électriques, gaz naturel liquéfié et/ou comprimé) |
| | Réflexion sur urbanisme durable qui limiterait les déplacements |
| Résidentiel | Rénovation thermique des bâtiments afin d'éviter les déperditions énergétiques |
| | Utilisation d'énergie de substitution pour les systèmes de chauffage |
| Tertiaire | Rénovation thermique des bâtiments afin d'éviter les déperditions énergétiques |
| | Utilisation d'énergie de substitution pour les systèmes de chauffage |
| Agriculture | Investissement dans des équipements plus économes en énergie et optimisation de l'utilisation du matériel |
| | Développement des énergies renouvelables en autoconsommation |
| | Révision des pratiques agricoles (travail du sol / réduction des intrants / alimentation animale) |
| | Développement des circuits courts |
| Autres transports | Diversification énergétique et réduction de la dépendance aux produits pétroliers |

Etat des lieux et potentiel de développement du réseau de transport et de distribution d'énergie

Concernant les **produits pétroliers**, le territoire est traversé par un oléoduc mais il n'est pas desservi par celui-ci. Ainsi l'approvisionnement se fait dans les 13 stations-services présentes sur le territoire du PETR. Le réseau de distribution du **gaz naturel** est en expansion avec le raccordement progressif des communes de la bande rhénane. Potentiel de développement : équipement gaz naturel performants, développement de l'injection de biogaz dans le réseau, fourniture en Gaz Naturel Véhicules (GNV).

Le Pays RVGB contribue à la production **d'électricité** par des installations situées au bord du Rhin : la centrale nucléaire de Fessenheim et les centrales d'hydroélectricité de Fessenheim et Vogelgrun. Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau de Energies Renouvelables recense quatre postes sur le territoire du PETR (Ensisheim, Guebwiller, Voie Romaine et Vogelgrun) pour lesquels le raccordement des dispositifs de production d'électricité à partir de sources renouvelables peuvent être effectués.

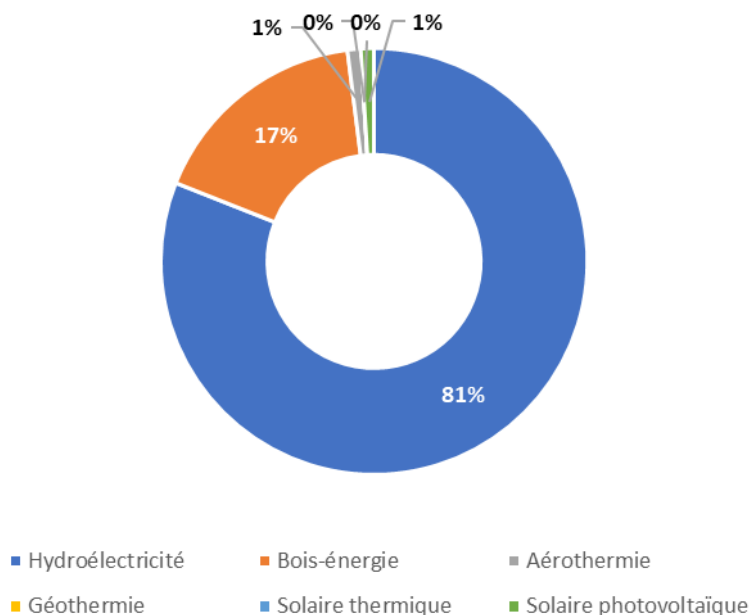
Potentiel de développement : adaptation du réseau à l'électrification croissante du parc automobile et l'accueil de nouveau habitants, développement de réseaux intelligents de type « smart grids », intégration des énergies renouvelables au réseau de distribution.

La **filière bois énergie** a progressé entre 2005 et 2014, la production de chaleur a évolué de 283 GWh (2005) à 351 GWh (2014). Sur le territoire du PETR, la CC PAROVIC est celle qui produit le plus avec 7,7 MWh/ha suivie de la CC CHR (5,2 MWh/an) puis de la CC PRB (3,2 MWh/an) et enfin la CC RG avec 2,9 MWh/an.

Potentiel de développement : valorisation des produits bois pour la filière énergie, développement de chaufferies collectives.

Concernant les **autres énergies renouvelables**, leur production reste assez faible : 22 809 MWh pour les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques, 5 995 MWh pour les PAC géothermiques, 3 864 MWh pour le solaire thermique, 368 MWh pour le biogaz et 121 MWh pour les cultures énergétiques en 2014. Or les cultures énergétiques, il n'existe pas de système de transport de ces énergies.

Une production locale d'énergie renouvelable dominée par l'électricité produite par les centrales hydrauliques en bordure de Rhin



Les énergies renouvelables dominantes sur le territoire sont **l'hydroélectricité** avec une production de 1 719 GWh et le **bois énergie** avec 351 GWh en 2014.

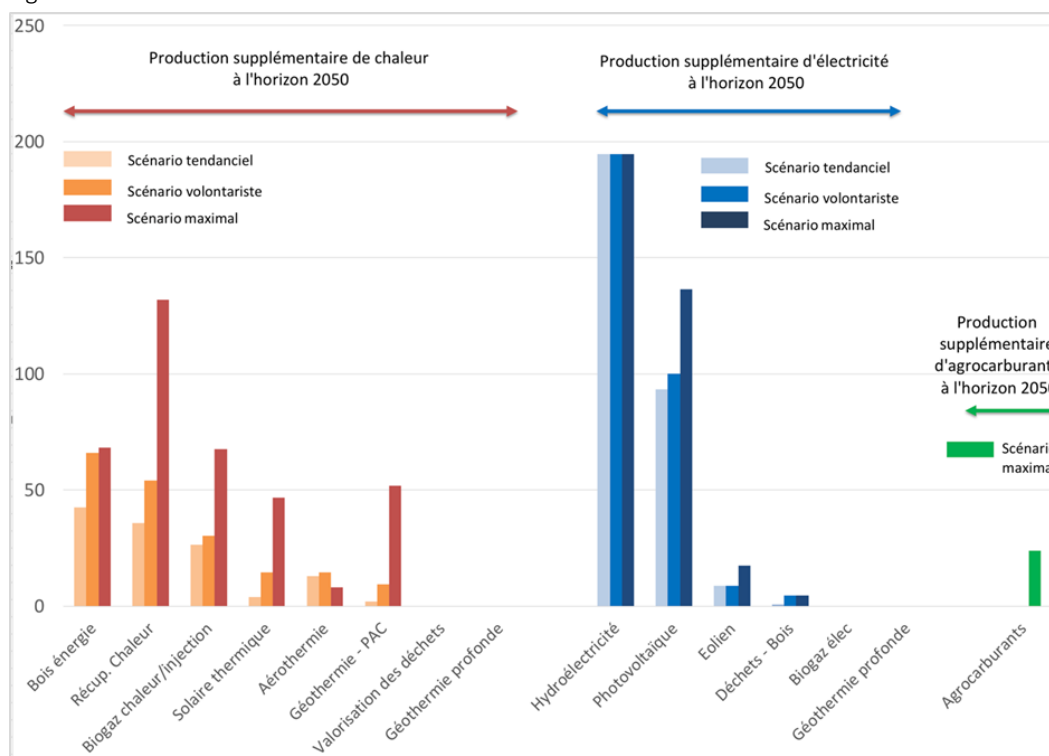
Les autres énergies renouvelables sont l'aérothermie (23 GWh), la géothermie (6 GWh), le solaire photovoltaïque (10 GWh), le solaire thermique (4 GWh) et des installations de méthanisation à partir de boues urbaines.

La production d'énergie renouvelable concerne pour 82% de la production **d'électricité** et pour 18% de la production de **chaleur**.

Production locale d'énergies renouvelables en 2014

Source : Observatoire Climat Air Energie du grand Est, AtMO Grand Est

Trois scénarios (tendanciel, volontariste et maximal) ont été utilisés pour estimer le potentiel de développement des énergies renouvelables.

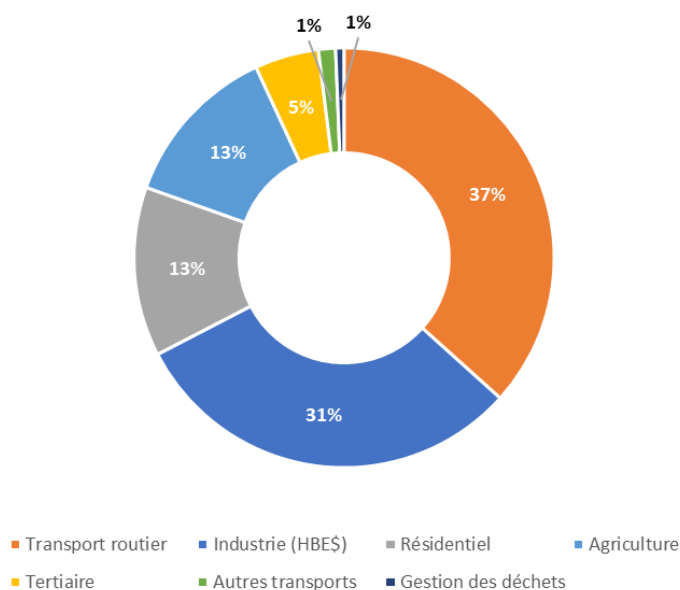


Analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables selon différents scénarios (de 2012 à 2050) sur le territoire du PETR (en GWh/an)

Source : Programme Energievie.info, Ademe, Région Grand Est

| Energies renouvelables | Potentiel de développement |
|-------------------------|---|
| Hydroélectricité | Optimisation des équipements en fonctionnement |
| | Suréquipement des installations existantes |
| Bois-énergie | Potentiel de développement proportionnel au nombre d'habitants |
| | Développement pour le résidentiel individuel et pour l'industrie |
| | Vigilance quant au taux prélèvement en forêt = 71% en Alsace donc peu de marge de manœuvre |
| Aérothermie | Potentiel de développement sur l'ensemble du territoire du PETR |
| Géothermie | Pas de secteur favorable au développement de la géothermie profonde et l'implantation d'une centrale géothermique avec cogénération |
| | Géothermie peu profonde par l'intermédiaire de pompes à chaleur individuelles ou collectives (hors plaine car contraintes géologique identifiées par le BRGM) |
| Solaire thermique | Mise en place d'un cadastre solaire utilisable par les collectivités, entreprises et particuliers |
| Solaire photovoltaïque | Mise en place d'un cadastre solaire utilisable par les collectivités, entreprises et particuliers |
| | Contexte favorable de l'Après Fessenheim avec un appel d'offre portant sur l'installation d'unité de production d'électricité à partir de l'énergie solaire |
| Récupération de chaleur | Récupération de chaleur fatale à proximité des zones industrielles (plutôt CCPRB et CCRG) |
| Biogaz (chaleur) | Résidus de culture et culture intermédiaires à vocation énergétique dans la plaine céréalière pour alimenter les unités de méthanisation car peu d'élevages |
| | Contexte favorable de l'Après Fessenheim pour le développement d'unités de méthanisation |

Comme pour la consommation énergétique, le transport routier et l'industrie responsables de près de 70% des émissions de gaz à effet de serre territoriales



Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont diminué de 22% entre 2005 et 2014, elles sont passées de 786 ktCO₂e à 643 ktCO₂e.

L'industrie a réduit de 63% ses émissions, en 2005 il représentait le secteur le plus émetteur de GES.

Le secteur du transport routier est passé en première position en 2014. Ses émissions sont restées stables entre 2005 et 2014 mais sa part relative a augmenté.

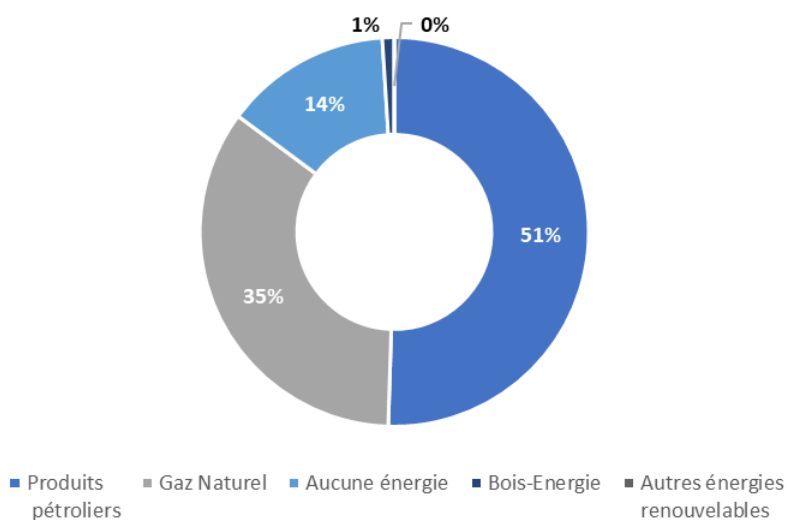
L'agriculture représente le seul secteur pour lequel les émissions de GES ont augmenté entre 2005 et 2014.

Répartition des émissions de GES par secteur en 2014

Les émissions de GES viennent principalement de trois sources : les produits pétroliers (51%), le gaz naturel (35%) et d'origine non énergétique (14%).

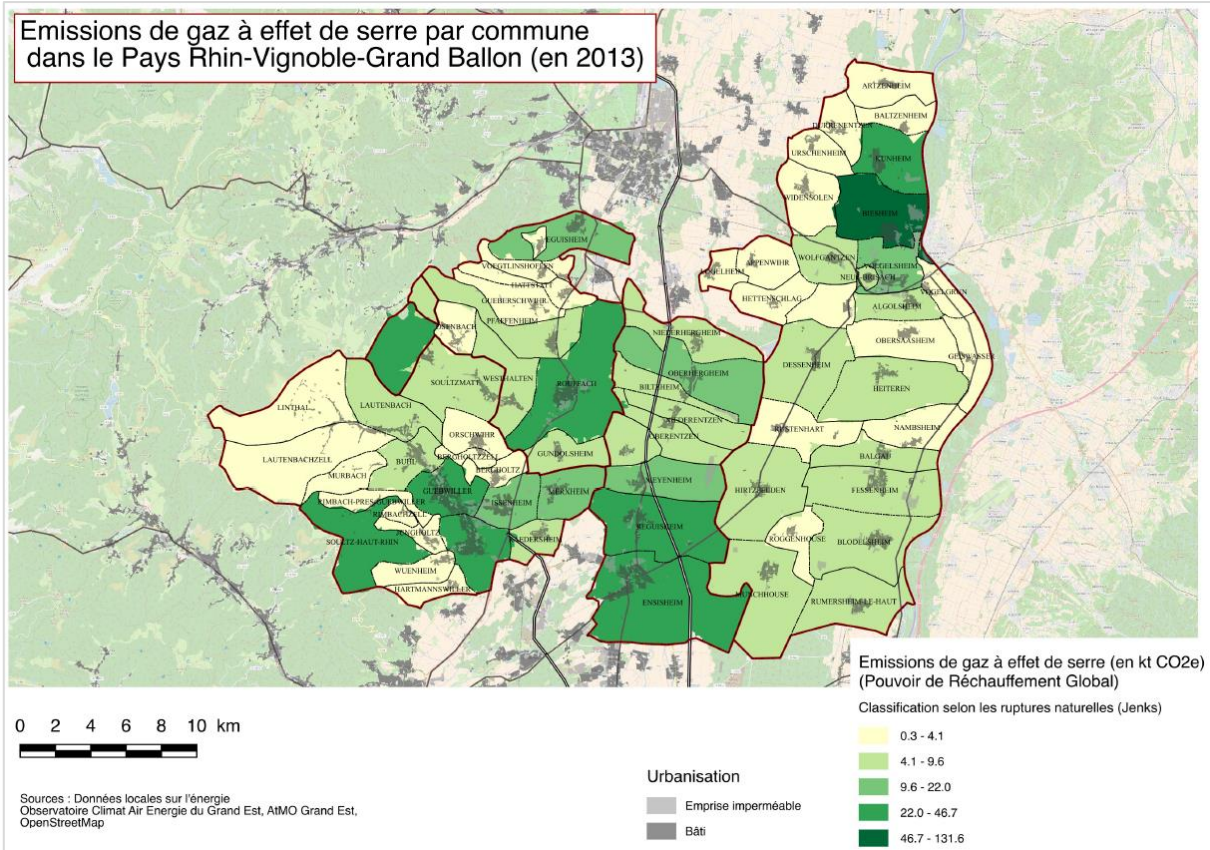
La baisse de la consommation d'énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) explique la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Les transports routiers sont responsables de 70% des émissions de GES des produits pétroliers. Et l'industrie est responsable de 73% des émissions de GES du gaz naturel.



Répartition des émissions de GES par source en 2014

Emissions de gaz à effet de serre par commune dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (en 2013)



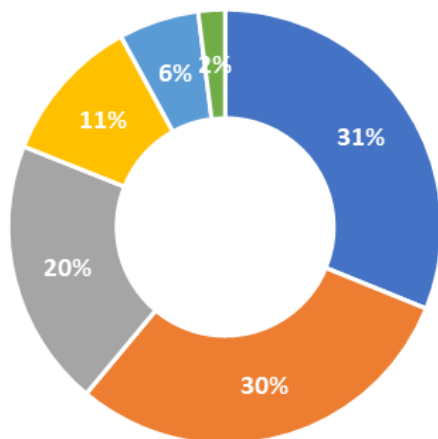
Répartition spatiale des émissions de GES sur le territoire du PETR

Source : Observatoire Climat Air Energie du Grand Est, AtMO Grand Est

| Secteurs | Potentiel de réduction des émissions de GES |
|---------------------|---|
| Transport routier | Limitation du recours à l'automobile par le développement de solutions alternatives (covoiturage, autopstop organisé, transport à la demande, mobilités actives...) |
| | Diversification énergétique et réduction de la dépendance aux produits pétroliers (voitures électriques, gaz naturel liquéfié et/ou compressé) |
| | Réflexion sur l'urbanisme durable qui limiterait les déplacements |
| Industrie (HBE) | Développement des synergies industrielles |
| | Echanges de flux énergétiques |
| | Installation de dispositifs exploitant les énergies renouvelables pour la production de chaleur ou d'électricité |
| Résidentiel | Adaptation des dispositifs de chauffage intérieur et de chauffage de l'eau |
| | Utilisation d'énergie moins émettrices de GES que les produits pétroliers et le gaz naturel |
| | Exploitation d'énergies renouvelables (solaire thermique, géothermie, aérothermie...) |
| Agriculture | Diminution des apports de fertilisants azotés |
| | Arrêt du brûlage des résidus de culture |
| | Réduction des apports protéiques des rations des animaux pour limiter les rejets d'azote dans les déjections |
| Tertiaire | Adaptation des dispositifs de chauffage intérieur et de chauffage de l'eau |
| | Utilisation d'énergie moins émettrices de GES que les produits pétroliers et le gaz naturel |
| | Exploitation d'énergies renouvelables (solaire thermique, géothermie, aérothermie...) |
| Autres transports | Diversification énergétique et réduction de la dépendance aux produits pétroliers |
| Gestion des déchets | Extension de la collecte de biodéchets à la CCCHR qui ne les collecte pas encore |

Réduction des émissions de polluants atmosphériques, excepté pour l'ammoniac qui est en augmentation depuis 2005

En France, la pollution atmosphérique est responsable de 9% de la mortalité. Elle se traduit par le développement de maladies cardiovasculaires et pulmonaires ainsi que des cancers.

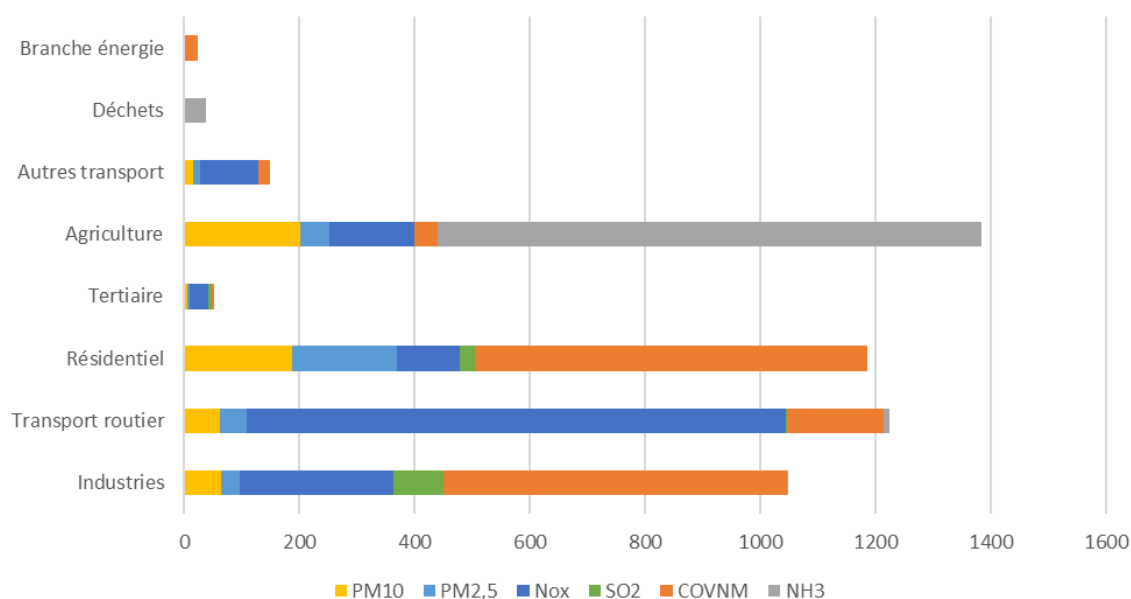


Les **oxydes d'azote** (NOx) représentent les polluants atmosphériques les plus émis sur le territoire même s'ils ont diminué de 40% entre 2005 et 2014. Ils sont principalement émis par les transports routiers (59%).

Les **Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques** (COVNM) sont responsables de 30% des émissions totales. Ils sont principalement émis par le résidentiel et l'industrie et sont dus à l'utilisation de solvant et des procédés industriels des métaux non-ferreux.

L'**ammoniac** (NH₃) représente le 3^e polluant atmosphérique le plus émis sur le territoire. Il est principalement émis par l'agriculture et a augmenté de 40% depuis 2005.

■ NOx ■ COVNM ■ NH3 ■ PM10 ■ PM2,5 ■ SO2
Répartition des émissions de polluants atmosphériques en 2014



Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur en 2014 (en t)

Le secteur le plus émetteur de polluants atmosphériques est l'**agriculture**, notamment via l'émissions de NH₃. Il s'agit principalement d'émissions non énergétiques dues à la fertilisation des cultures à la gestion des déjections animales.

Le secteur du **transport routier** représente le deuxième secteur le plus émetteur de polluants atmosphériques et il émet principalement des NOx.

Le troisième secteur le plus émetteur est le **résidentiel** qui émet principalement des COVNM.

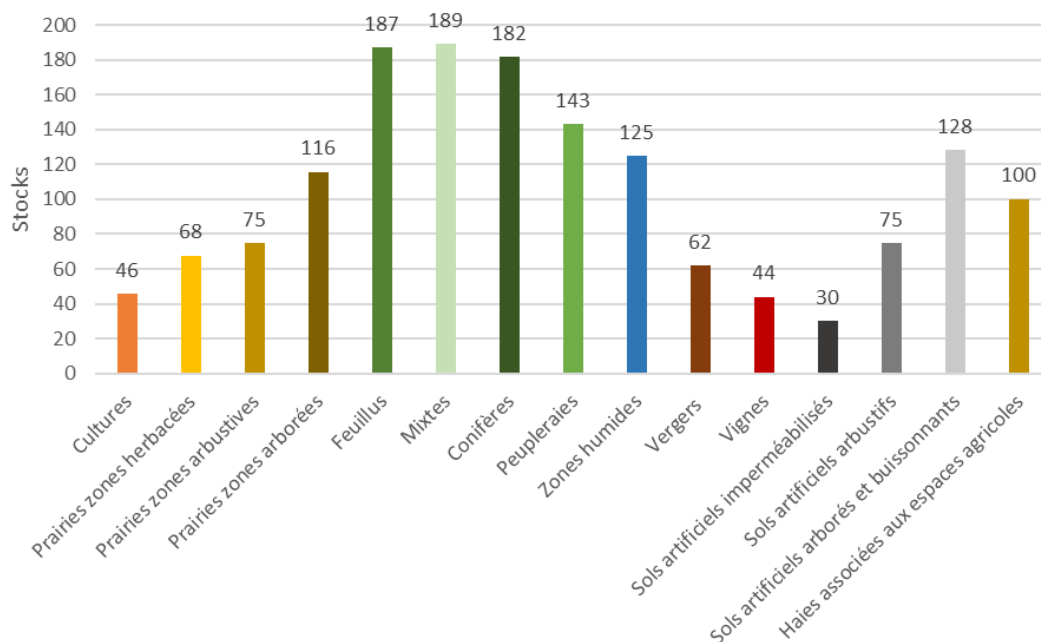
| Polluant atmosphérique | Potentiel de réduction des émissions |
|--|---|
| PM10 Particules en suspensions fines (aérosols, cendres, fumées) <u>Risque</u> : Pénétration dans système respiratoire | Installation de systèmes de chauffage plus performants |
| | Lutte contre le brûlage des déchets verts en développant des filières alternatives |
| | Limitation du transport routier |
| PM2,5 Particules en suspensions fines (combustion biomasse, fossile...) <u>Risque</u> : Pénétration dans système respiratoire | Installation de systèmes de chauffage plus performants |
| | Lutte contre le brûlage des déchets verts en développant des filières alternatives |
| | Limitation du transport routier |
| NOx NO et NO ₂ se formant par combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air à hautes températures <u>Risque</u> : gaz irritant réduisant le pouvoir oxygénateur du sang | Limitation des déplacements en voiture (covoiturage, autostop organisé, transport à la demande, facilitation des mobilités actives) |
| | Diversification énergétique des transports routiers pour l'utilisation de ressources moins polluantes : électricité, gaz naturel |
| | Lutte contre l'étalement urbain et réflexion sur un urbanisme plus durable |
| | Adoption progressive de normes plus sévères concernant les émissions automobiles |
| SO₂ Production lors de combustion d'énergies fossiles soufrées <u>Risque</u> : effets significatifs sur santé humaine et dégradation de l'environnement | Remplacement des dispositifs de chauffage utilisant le fioul |
| | Contexte réglementaire national imposant une diminution de la teneur maximale en soufre du fioul domestique |
| COVNM Polluants très variés (solvants, HAP, alcools, esters, composés chlorés, azotés, soufrés) dont les sources d'émission sont multiples <u>Risques</u> : polluants cancérigènes, effets toxiques | Limitier les émissions d'origine non énergétique (solvants, peintures...) avec une adaptation de la composition des produits |
| NH₃ Gaz incolore et odorant <u>Risques</u> : très irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux | Raisonnement de la fertilisation azotée afin d'éviter les pertes de NH ₃ par volatilisation |
| | Améliorer les conditions de stockage des effluents d'élevage afin d'éviter les pertes de NH ₃ par volatilisation |

La séquestration locale du carbone : un potentiel de stockage élevé pour les forêts et les espaces agricoles

Certaines activités humaines engendrent la modification des capacités de stockage de carbone du sol :

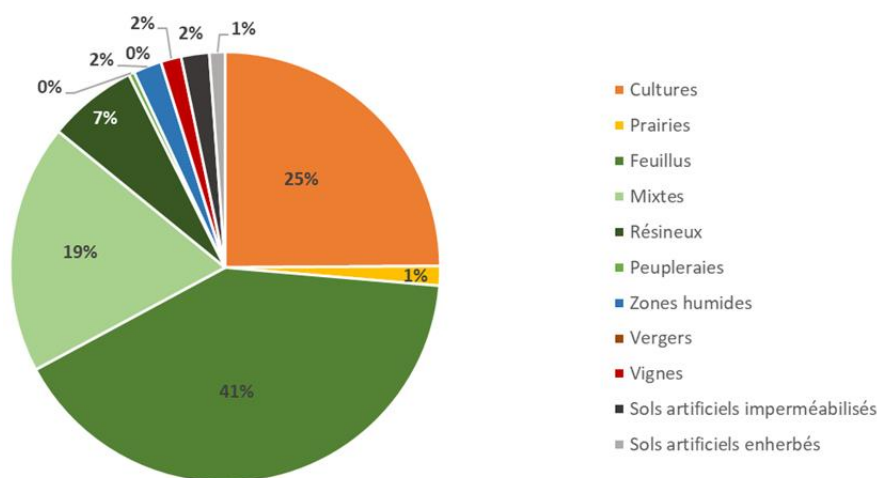
- La modification de **l'occupation du sol** : déforestation, urbanisation d'espaces agricoles, imperméabilisation d'espaces verts... ce qui contribue à un relargage de carbone dans l'atmosphère
- Le relargage de carbone contenu dans les sols dû à **l'application de certaines pratiques agricoles** telles que le tassement des sols, le labour, l'utilisation de fertilisants...
- La favorisation de la décomposition de la matière organique dans le sol due à **l'application de certaines pratiques agricoles et sylvicoles**

Les résultats présentés dans cette partie sont obtenus à partir de l'outil « ALDO » développé par l'Ademe.



Stocks de référence par occupation du sol du PETR (tous réservoirs inclus) (tC/ha)

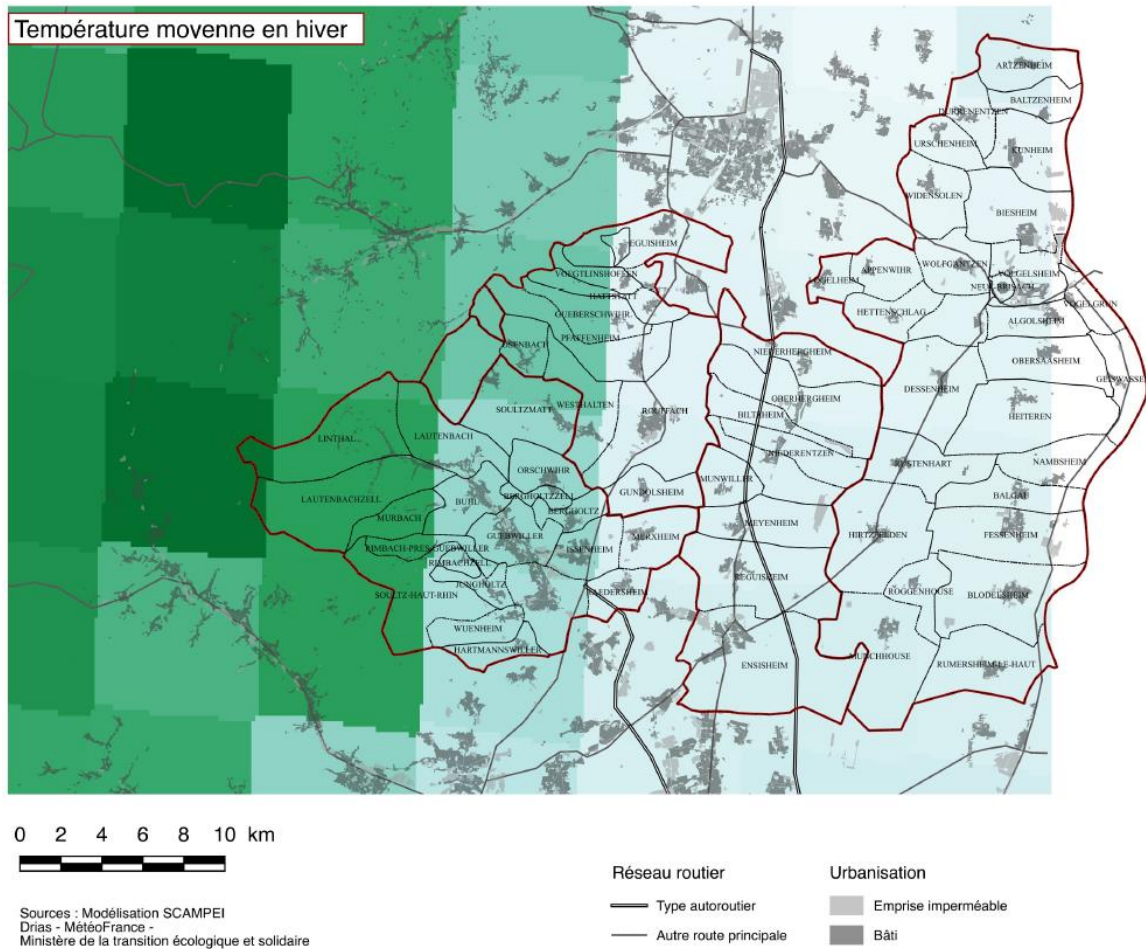
Le stockage de carbone à l'échelle du territoire s'élève à **8 133 kt CO₂e** dont 66% du stockage total est assurée par la forêt et 23% par les cultures annuelles et prairies temporaires. Les sols et la biomasse permettent de stocker 36 147 tCO₂e/an. En sachant que 643 kt CO₂ sont émis sur le territoire en 2014, cela signifie qu'environ 5,6% des GES émis en 2014 ont été stockés par les sols et la biomasse.



Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol du PETR (2012)

| Occupation du sol | Potentiel de séquestration supplémentaire du carbone |
|---|---|
| Cultures | Non-labour |
| | Cultures intermédiaires |
| | Apport de matières organiques fertilisantes |
| | Agroforesterie |
| | Implantation de haies et/ou bosquets |
| Sols artificiels imperméabilisés | Végétalisation de ces surfaces pour créer des espaces verts |
| Forêts | Reforestation de terres agricoles abandonnés |
| | Plantation d'essences à croissance rapide |
| | Utilisation accrue du bois dans le domaine de la construction |

L'évolution du climat à l'échelle du territoire du Pays RVGB



| Période de référence (1961-1990) | Horizon proche (2021-2050) | | | Horizon lointain (2071-2100) | | |
|----------------------------------|----------------------------|---------|---------|------------------------------|---------|---------|
| | RCP 2.6 | RCP 4.5 | RCP 8.5 | RCP 2.6 | RCP 4.5 | RCP 8.5 |
| -1,01 | -0,40 | -0,23 | 0,11 | 0,00 | 1,12 | 2,59 |
| 0,10 | 0,82 | 0,99 | 1,34 | 1,18 | 2,41 | 4,00 |
| 1,76 | 2,55 | 2,88 | 3,20 | 2,93 | 4,18 | 5,73 |
| 2,08 | 2,89 | 3,20 | 3,53 | 3,28 | 4,50 | 6,04 |
| 2,33 | 3,23 | 3,51 | 3,83 | 3,61 | 4,78 | 6,34 |

Température moyenne en hiver : mesurée sur la période référence et modélisée pour un horizon proche et lointain selon trois scénarios du GIEC (en °C) (discrétisation selon les quartiles)

RCP 2.6 : intègre les effets de politiques de réduction des émissions susceptibles de limiter le réchauffement planétaire à 2°C.

RCP 4.5 : correspond à une économie rapidement dominée par les services et dotée de technologies énergétiquement efficaces.

RCP 8.5 : correspond à la poursuite de la croissance des émissions de GES au rythme actuel. Il correspond à un monde hétérogène avec une croissance économique et un développement des technologies énergétiquement efficaces très variables selon les régions et avec une population mondiale en croissance continue (15 milliards d'habitants en 2100).

Un territoire possédant des caractéristiques le rendant vulnérable au changement climatique

| Thématiques | Risques | Note vulnérabilité |
|--------------|---|--------------------|
| Eau | Aggravation du risque d'inondation due à l'augmentation de la fréquence de crues sur de petits bassins versants et à la fonte précoce et intense des neiges | -1 |
| | Qualité des masses d'eau souterraines et superficielles à surveiller pour l'alimentation en eau potable | |
| | Quantité des masses d'eau souterraines et superficielles à surveiller lors des étages estivaux pouvant provoquer des conflits d'usages | |
| Biodiversité | Episodes de sécheresse responsables du dépérissement des principales essences forestières | -6 |
| | Diminution de l'aire d'habitat des espèces les plus vulnérables et donc dégradation de la biodiversité | |
| | Augmentation des périodes de sécheresse augmentant le risque de dégradation des zones humides | |
| | Prolifération d'espèces invasives plus adaptées aux conditions climatiques futures | |
| Santé | Augmentation du nombre de personnes sujettes aux allergies | -8 |
| | Non destruction de parasites (exemple : tiques) | |
| | Dégradation de la qualité de l'air affectant la santé humaine des populations les plus sensibles | |
| Agriculture | Diminution des rendements due à l'augmentation des températures et de la teneur en CO2 dans l'atmosphère | -7 |
| | Périodes de sécheresse impactant les surfaces non irriguées et développant des conflits d'usage liés à la ressource en eau | |
| Sylviculture | Principales essences cultivées impactées par les hausses des températures et le manque d'accès à l'eau | -8 |
| | Production de bois affectée dans un contexte de demande de plus en plus importante | |
| Viticulture | Fréquence plus élevée de gelées tardives engendrant des dégâts sur le vignoble | -3 |
| | Adaptation quant aux cépages cultivés due à l'augmentation des taux de sucres naturels ou suivi particulier pour faire perdurer les cépages du terroir | |
| Tourisme | Episodes caniculaires ayant le risque de faire fuir des touristes, notamment en milieux urbains | -2 |
| | Prolifération de bactéries, parasites, algues dans les zones de baignade | |
| Résidentiel | Augmentation des installations de climatiseurs due à la hausse des températures en période estivale et aux épisodes caniculaires engendrant une hausse de la consommation d'énergie | -4 |
| Urbanisme | Réseaux d'assainissement ne permettant plus d'absorber les pluies hivernales | -8 |
| | Intensification des averses pouvant être à l'origine de mouvements de terrain | |

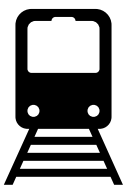
La note de vulnérabilité par thématique correspond à la somme des notes de vulnérabilité de chaque thématique face aux évolutions tendanciennes du climat (température, précipitation) et aux aléas climatiques (inondation, sécheresse, canicule, événement extrême).

Les secteurs ressortant comme les plus vulnérables sont : la **santé**, la **sylviculture** et l'**urbanisme**. Et les moins impactés concernent le tourisme et la gestion de l'eau. L'identification des thématiques les plus vulnérables permet ensuite d'orienter la stratégie d'actions à mettre en place dans le cadre du Plan Climat.

Définition des axes stratégiques d'actions pour le PCAET

Le diagnostic a permis d'identifier les **secteurs à enjeux** concernant les émissions de GES, de polluants atmosphériques, le stockage de carbone ou la consommation énergétique. Il s'agit ensuite de proposer des actions concernant ces différents secteurs. Par exemple, le secteur du transport routier a été identifié comme étant le premier émetteur de GES, le deuxième consommateur d'énergie finale et le deuxième émetteur de polluants atmosphériques. Ainsi, il paraît intéressant de travailler sur les solutions alternatives à mettre en place à l'échelle territoriale afin d'améliorer l'utilisation des transports.

Les axes stratégiques ont été identifiés grâce à un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire, ils constituent une trame à respecter dans l'élaboration du plan d'actions du PCAET. Chaque axe stratégique est décliné en objectif stratégique puis objectif opérationnel pour enfin aboutir sur les multiples fiches actions.



Axe 1 : Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce

- Faire du vélo, le moyen de déplacement préféré des habitants
- Massifier et sécuriser le covoiturage
- S'orienter vers un véhicule individuel plus propre
- Améliorer le réseau de transports en commun
- Faciliter les échanges internationaux



Axe 2 : Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements

- Diminuer la consommation foncière et favoriser le bien-vivre dans les quartiers
- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique



Axe 3 : Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité de la collectivité

- Impulser une dynamique d'optimisation énergétique
- Former et développer pour réinventer le monde de demain
- Développer l'économie locale



Axe 4 : Poursuivre une politique agricole et viticole exemplaire et préserver les ressources naturelles

- Faire de l'agriculture et de la viticulture une solution pour lutter contre le changement climatique
- Réduire la part de déchets résiduels
- Adopter une politique de préservation de l'environnement

Chaque action permet de répondre à divers enjeux en lien avec la transition énergétique sur le territoire, à savoir : la sobriété, les énergies renouvelables, la qualité de l'air, l'adaptation et la protection.